



FRAKTION



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 septembre 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet des voitures au gaz naturel.

Suite à l'explosion d'une voiture au gaz naturel en Allemagne la semaine dernière, un grand groupe pétrolier vient de décider d'arrêter immédiatement les ventes de gaz naturel sur ses stations-services au Luxembourg.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas qu'on doive suspendre la vente de gaz naturel sur toutes les stations-services offrant ce combustible et la vente de voitures au gaz naturel jusqu'à la détection des causes de l'explosion ?
- Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas qu'on doive mettre à l'arrêt au Luxembourg toutes les voitures roulant au gaz naturel dont la plus grande partie est utilisée par des administrations étatiques respectivement communales ?
- Combien de voitures seraient concernées par une telle mesure ?
- Les administrations étatiques/communales disposent-elles d'un propre point d'approvisionnement pour leurs véhicules roulant au gaz naturel ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Félix Eischen
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

11 NOV. 2016

Luxembourg, le 11 NOV. 2016

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2382 du 15 septembre 2016 de l'honorable député Monsieur Félix Eischen, concernant des voitures au gaz naturel, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

**Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2382 du 15 septembre 2016 de Monsieur le député Félix EISCHEN

Dans sa question parlementaire, l'honorable député s'interroge sur l'utilisation des véhicules à gaz naturel au Luxembourg suite à l'explosion d'un tel véhicule en Allemagne.

Tout comme en Allemagne, le groupe pétrolier concerné a suspendu la vente de gaz naturel au Luxembourg dès la publication de l'incident. Suite à une analyse des causes en interne par le groupe pétrolier, celui-ci a repris de nouveau après quelques jours la vente du gaz naturel, alors qu'aucune défaillance au niveau du point d'approvisionnement n'a pu être détectée.

318 véhicules à gaz naturel sont actuellement immatriculés au Luxembourg, dont 108 voitures automobiles à personnes propulsées à 100% par du gaz naturel comprimé, 92 voitures automobiles à personnes hybrides (essence/gaz naturel comprimé), 37 camionnettes propulsées à 100% par du gaz naturel comprimé, 27 camionnettes hybrides (essence/gaz naturel comprimé), 1 camion (inférieur à 12T) propulsé à 100% par du gaz naturel comprimé, 1 véhicule spécial hybride (essence/gaz naturel comprimé) (inférieur à 3,5T) et 52 autobus propulsés à 100% par du gaz naturel comprimé.

Il existe aujourd'hui un point d'approvisionnement pour les véhicules au gaz naturel géré par un opérateur public. Le syndicat TICE y approvisionne sa flotte d'autobus.

A ce stade, une mise à l'arrêt de tous les véhicules à gaz semble prématurée. A noter qu'une telle décision n'a d'ailleurs été prise ni en Allemagne ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.